

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CAFÉTÉRIA ESSA INC.	Numéro de permis 2009908	Date d'inspection Le 23 avril 2021	
Nom de l'établissement Halte scolaire ESSA		Numéro de téléphone (506) 344-3064	
Adresse 65 rue De L'École Lamèque NB E8T 1B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Lors de ma visite le ratio est respecté.
- Après vérification les dossiers des enfants sont complets
- Les consentements sont tous complets.
- Un registre quotidien des incidents est tenu.
- Les formulaires de rapport d'incident sont remplis en cas d'incidents devant être signalés et l'exploitant avise le Ministère dans les 24 heures suivant l'incident

original signé par  
Carole Savoie

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 avril 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Manon Langlais

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 avril 2021

\_\_\_\_\_  
Date